



Communiqué de presse

**Umalis Group se félicite de l'entrée en vigueur
de la convention collective du portage salarial**

La signature d'une convention collective le 22 mars 2017, reconnaît le portage salarial comme un secteur phare du marché du travail et laisse entrevoir une croissance pour cette forme d'emploi.

Paris, 5 Mai 2017 – Umalis Group annonce un chiffre d'affaire de 10 M€ à la clôture de l'exercice 2016, ce qui représente une croissance de 45% sur deux ans en termes de CA. Cette hausse s'accompagne d'une augmentation de 55% du résultat net. Umalis Group, qui compte 200 consultants portés dans différents secteurs d'activités, vise 13 M€ à fin 2017.

Le portage salarial s'adapte aux nouveaux besoins de l'économie en garantissant au porté une meilleure protection sociale, un accompagnement durable et des formations adaptés. Elle offre aux entreprises françaises la souplesse qui leur manque souvent. Cette forme d'emploi innovante, autrefois considérée comme atypique, se légitimise enfin avec la signature en mars dernier d'une convention collective.

Une reconnaissance qui pose les fondations d'une croissance forte.

" Je me réjouis de l'application de cette convention collective qui va rassurer tous les acteurs du portage salarial, salariés portés, entreprises clientes et entreprise de portage salarial. La croissance de notre secteur est de 20% annuellement depuis plus de 15 ans. Cette convention collective ouvre la porte à une croissance encore plus forte. D'ailleurs un sondage SOFRES réalisé pour UMALIS en septembre 2012 annonçait un potentiel de 80 milliards d'euros à 20 ans ! Je crois, pour ma part, à un marché du portage salarial d'au moins 10 milliards d'euros d'ici 10 ans contre presque 1 milliard d'euros actuellement", déclare Christian PERSON, PDG d'Umalis Group.

En effet, cette convention collective signe est un tournant historique pour le secteur. Applicable dès le 1^{er} juillet 2017, elle définit un cadre juridique précis qui permettra, notamment, d'offrir l'accès au portage à de nouvelles branches d'activité en fixant le salaire minimum net d'un « salarié-porté » à 2000 net.

Apparu dans les années 80, le portage salarial a été soumis à plusieurs lois tentant d'organiser et de sécuriser ce statut. Officiellement reconnu depuis 2008, le portage salarial vient de franchir un nouveau cap en se dotant de cette convention collective.

A propos d'UMALIS

UMALIS Group a été créé en 2008 par Christian PERSON et fait partie du groupe UMALIS. Le groupe Umalis est un groupe de sociétés de portage salarial en pleine expansion, et qui porte la forme juridique d'une société anonyme (SA). Créé en 2008, il est composé de onze filiales : Umalis Group, Umalis Research, Umalis Fit, Umalis International, Tumalis, Umalis Consultant, Umalis Invest, Umapp, Sysalia, Coeurs de Foot et Africa top Sport.

Le groupe accompagne des experts souhaitant développer une activité professionnelle sécurisée en toute indépendance en bénéficiant des avantages du statut de salarié. Il est organisé en réseau autour d'une plateforme informatique destinée à simplifier et à rationaliser la gestion du portage salarial des consultants.

Grâce à cette approche plus « humaine », Umalis Group a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de près de 10 M€. Cette croissance permet aujourd'hui à UMALIS Group de dépasser les barrières du conseil en système d'information classique, avec l'élaboration d'un référentiel d'autonomie professionnelle des consultants « portés ».

UMALIS Group emploie près de 200 consultants en France, pour un chiffre d'affaires prévisionnel de 13 M€ en 2017.

Plus d'informations sur www.umalis.fr

CONTACT PRESSE Umalis Group

Audrey KEITA

communication@umalis.fr - 0615472738